

CONSEIL ADMINISTRATION AGAM

Jeudi 12 mars 2026

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration sur convocation de sa Présidente, conformément aux dispositions des statuts, s'est déroulé en visio-conférence le jeudi 12 mars 2026 à 10h00, à l'AGAM, Immeuble Adriana, 1 place Jules Guesde, 13002 Marseille.

Membres titulaires présents ou représentés

- Patrick AMICO (Ville de Marseille), représenté par Éric MERY (Ville de Marseille)
- Michel AMIEL (Les Pennes-Mirabeau), représenté par Camille GALTIER / Ismail EL OUADGHIRI (Manosque)
- Sabine BERNASCONI (AMP), représentée par Pierre LAGET (AMP)
- Mustapha BERRA (GIP Cité Ressources), représenté par Ségolène DURAND (AMU)
- Claude BERTOLINO (EPF PACA), représentée par Ségolène DURAND (AMU)
- Nadia BOULAINSEUR (Ville de Marseille), représentée par Frédéric VIGOUROUX (Miramas)
- Sophie CAMARD (Ville de Marseille), représentée par Éric MERY (Ville de Marseille)
- Laure-Agnès CARADEC (AMP)
- Aurélie COUSI (EPAEM), représentée par Stéphane GHIO (EPAEM)
- Jean-Bernard DAMBIER (Provence Métropole Logement)
- Alexandre DORIOL (La Ciotat), représenté Stéphane GHIO (EPAEM)
- Ségolène DURAND (AMP)
- Camille GALTIER (Manosque), représenté par Ismail EL-OUADGHIRI (Manosque)
- Gérard GAZAY (AMP), représenté par Claude BIOLLEY (Marignane)
- Bruno GILLES (AMP), représenté par Sandrine MAUREL (AMP)
- Pierre LAGET (AMP)
- Eric LE DISSÈS (Marignane), représenté par Claude BIOLLEY (Marignane)
- Hervé MARTEL (GPMM), représenté par Rémy COSTANTINO (GPMM)
- Sandrine MAUREL (AMP)
- Pascal MONTECOT (AMP), représenté par Laure-Agnès CARADEC (AMP)
- Catherine PILA (RTM), représentée par Laure-Agnès CARADEC (AMP)
- Didier REAULT (AMP), représenté par Michel ROUX (AMP)
- Alain ROUSSET (AMP), représenté par Claude BIOLLEY (Marignane)
- Michel ROUX (AMP)
- Jean-Pierre SERRUS (AMP), représenté par Michel ROUX (AMP)
- Aïcha SIF (Ville de Marseille), représentée par Frédéric VIGOUROUX (Miramas)
- Patrick VAUTERIN (DDTM), représenté par Corinne PODLEJSKI (DDTM)
- Frédéric VIGOUROUX (Miramas)

Membres absents/excusés :

- Marie BATOUX (Ville de Marseille)
- Rébecca BERNARDI (Ville de Marseille)
- Aurélie BIANCARELLI-LOPES (Ville de Marseille)
- Sarah BOUALEM (AMP)
- Lionel DE CALA (Allauch)
- Estelle FLEURY (Epage HuCA)
- Christine JUSTE (Ville de Marseille)
- André MOLINO (Septèmes-Les-Vallons)
- Didier PARAKIAN (AMP)
- Marie-Anne RUDER (AP-HM)
- Laurent SIMON (Plan de Cuques), excusé
- Jacques WITKOWSKI (Préfet des Bouches du Rhône)

Partenaires associés :

- Thierry ALBERTINI (AUDAT), absent et excusé
- Olivier BIZOT (CMAR), absent et excusé
- Sandrine BORDIN (Action Logement), représentée par Olivier MINELLI
- Yann BUBIEN (ARS), absent et excusé
- Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON (Région Sud), représentée par Antoine DONGRADI
- Stéphanie CHAUVET (Maison de l'Emploi), absente et excusée
- Sophie DERUDDER Campus AFD), absente et excusée
- Christian ESTROSI (AUA), absent et excusé
- Catherine GIANNI (SNCF Immo), représentée par Laure PANTEL
- Gaëlle GRASSET (SNCF Immo), absente et excusée
- Christian GROS (AURAV), absent et excusé
- Robin HAMADI (ARHLM), absent et excusé »
- Sophie JOISSAINS (AUPA), absente et excusée
- Brigitte VAUTRIN (Agence de l'Eau), absente et excusée
- Thierry MOALLIC (ADIL), absent et excusé
- Danielle MILON (Provence Tourisme), représentée par Anne PERON (Provence Tourisme)
- Stéphanie MINEZ (DDEC), absente et excusée
- Yannick STASIA (ID AMP), absent et excusé

Représentants du personnel AGAM

- Elise FARGETTON
- Alexandre STAUB

Invités

- Frédéric BOSSARD (AGAM)
- Franck GEILING (Ville de Marseille)
- Lionel HATET (Grant Thornton)
- Martine MOROSI (AGAM)
- Sylvie PINNA (AGAM)

Préambule: l'ensemble des documents constitutifs du dossier du Conseil d'Administration, les documents remis sur table ainsi que les diaporamas présentés en séance sont accessibles sur l'espace Membres du site <https://www.agam.org/wp-login.php>

Laure-Agnès CARADEC, Présidente, rappelle que la séance réunit simultanément deux instances : le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'AGAM. Elle précise que les points d'ordre du jour sont soumis au CA et à l'AG, et les votes seront séparés en deux temps ; d'abord ceux du Conseil d'administration et ensuite, si seulement approuvés par ce dernier, les votes seront soumis à l'Assemblée générale.

La Présidente demande l'accord des membres pour l'enregistrement de la séance afin de conserver la preuve du bon déroulement des votes. Aucune opposition n'est exprimée et l'enregistrement est autorisé.

Les votes sont réalisés par sondage numérique (via le chat de la réunion Microsoft Teams) selon trois modalités : Pour / Contre / Abstention

Le quorum requis par les statuts est atteint, la séance peut commencer et le Conseil valablement voter sur les questions délibératives figurant à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 08 janvier 2026
2. Arrêt du Rapport d'Activités 2025
3. Arrêt des comptes 2025
4. Proposition de la cotisation d'adhésion 2026
5. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 08 janvier 2026 (délibération)

Projet de délibération 2026-01 : après discussion, Madame Laure-Agnès Caradec, Présidente, demande aux membres du Conseil d'administration présents :

- De bien vouloir valider le compte rendu du Conseil d'administration du 08 janvier 2026

PV CA du 8 janvier 2026	Pour	Contre	Abstention
Résultat du vote	27	0	1

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal est **approuvé à la majorité**.

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

2. Arrêt du Rapport d'Activités 2025

Rapport moral de la Présidente

Laure-Agnès CARADEC, présente une synthèse du rapport moral dont le texte figure également dans le rapport d'activité 2025.

« L'ingénierie territoriale d'utilité publique que propose l'AGAM depuis 56 ans, avec son ADN partenarial, représente plus que jamais un outil d'avenir ; encore plus en cette période de forte tension sur les finances publiques. Plus qu'un partenaire de confiance, l'AGAM est une alliée pour toutes les collectivités car cet ADN partenarial représente une solution à la fois économique et stratégique, et un vecteur de solidarité et d'optimisation.

L'Agence est sans aucun doute un lieu unique, où tisser des liens, croiser les expertises et les expériences, s'autoriser à penser et à s'exprimer autrement, créer de nouvelles manières de faire et de s'adapter sont possibles. Durant mes deux mandats à la présidence, j'ai pu constater d'innombrable fois où l'AGAM a montré cet engagement, cette capacité à faire avancer, à s'adapter, à écouter sans jamais trahir ses valeurs de neutralité d'objectivité et de technicité. Ce modèle de mutualisation représente la meilleure, la plus efficace et économiquement la plus efficiente des formules d'ingénierie : souple, réactif, adaptable, participatif.

La réalisation du programme de travail partenarial 2025 est à l'image d'une Agence qui a montré tout au long de ce mandat toute sa richesse et son potentiel. Elle a tourné à plein régime, dévouée à ses membres qu'elle accompagne en toute rigueur et objectivité, à l'écoute et en constante adaptation aux besoins et spécificités de chacun, sans jamais céder à ses propres convictions, sans craindre d'explorer de nouvelles voies, attachée à renouveler ses méthodes et à capitaliser les expériences.

Ainsi, l'Agence s'est investie dans des projets de grande ampleur comme la finalisation du SCOT, les travaux de planification, les modifications des PLUI de Marseille Provence ou du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, dans la révision du PLUI d'Istres Ouest Provence, dans les premiers travaux de préparation de la future révision ou du bilan sur le périmètre Marseille Provence.

Elle est restée mobilisée aux côtés des collectivités pour soutenir leur développement : plan de mobilité, stratégies agricoles, plan climat, contrat de baie, Schéma/analyse de filière des activités économiques... L'Agence accompagne ainsi les chantiers de l'adaptation de nos territoires vers les nécessaires transitions en matière de mobilité, de santé, d'habitat, d'alimentation, d'économie, de préservation des espaces de nature. L'Agence a également accompagné ses communes membres dans leurs réflexions et leurs besoins de penser leur développement. Elle a contribué à la construction du prochain Programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF PACA, notamment en actualisant l'analyse du contexte régional et ses dynamiques.

La qualité des cadres de vie reste un enjeu majeur. Il s'agit donc d'envisager l'urbanisme et l'aménagement comme des leviers essentiels pour la santé et l'environnement. L'implication de l'Agence dans les démarches d'Urbanisme favorable à la santé (UFS) permet d'articuler les enjeux urbains, sanitaires et environnementaux. Notre implication à l'échelle régionale aux côtés de l'ARS et de la DREAL a permis à l'AGAM d'être reconnue par les acteurs locaux de la santé et de montrer notre savoir-faire. Savoir-faire, enfin, également à l'échelle de la data où l'agence travaille pour l'ensemble de ses membres au développement et la mise à disposition de bases de données dont l'utilité dans les politiques publiques est avérée, telle que la base Parcs et jardins ou encore la base sur la typo morphologie ; toutes deux à l'échelle métropolitaine. »

En conclusion de son rapport moral, la Présidente remercie l'ensemble des membres pour leur confiance et leur engagement partenarial, ainsi que les équipes de l'AGAM pour leur mobilisation constante.

Elle salue également l'arrivée de 30 nouveaux partenaires depuis 2022, témoignage du besoin de l'Agence et de l'intérêt de l'outil.

La Présidente passe la parole à **Frédéric BOSSARD**, Directeur Général, qui rappelle que 9 euros sur 10 proviennent de subventions et cotisations, confirmant la robustesse du modèle partenarial et mutualisé. La part de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente la majorité des financements, complétée par la Ville de Marseille et de nombreux autres partenaires.

Le Directeur Général retrace synthétiquement l'ensemble des missions conduites par l'AGAM au cours de l'exercice écoulé en indiquant que la structure du Programme de Travail Partenarial est composée d'une part majoritaire pour le programme partenarial, d'environ 20% pour le socle commun, et d'environ 2% pour la partie contractuelle.

Projet de délibération 2026-02 : après discussion, Madame Laure-Agnès Caradec, Présidente, demande aux membres du Conseil d'administration présents :

- De bien vouloir arrêter la Rapport d'Activités 2025

Rapport d'activité 2025	Pour	Contre	Abstention
Résultat du vote	28	0	0

Le Conseil d'administration **arrête** le Rapport d'Activités 2025 à l'**unanimité** avant sa présentation en Assemblée générale.

Le document est consultable depuis : <https://www.agam.org/wp-login.php>

3. Arrêt des Comptes 2025

Madame **Laure-Agnès Caradec**, donne la parole au Trésorier **Pierre LAGET**.

Monsieur **Pierre LAGET** rappellent que les comptes de l'exercice 2025 ont été présentés. Les principaux éléments sont les suivants :

- Total des produits d'exploitation : 5 079 020€
- Total des produits : 5 086 598€
- Total des charges d'exploitation : 4 958 960€
- Total des charges : 4 972 621€
- Résultat net de l'exercice : + 112 977€

Il rappelle qu'après une année pleine dans les nouveaux locaux, on constate l'économie réalisée sur les charges de fonctionnement, et grâce à une gestion rigoureuse, le résultat de l'exercice est nettement plus positif que celui voté initialement.

Le Commissaire aux comptes, Monsieur **Lionel HATET** (Cabinet Grant Thornton), assure les membres du Conseil d'administration que les comptes qui sont présentés, arrêtés et qui peuvent être approuvés à l'Assemblée générale de ce jour sont réguliers et sincères. Il fait lecture des rapports annexes.

Projet de délibération 2026-03 : après discussion, Madame Laure-Agnès Caradec, Présidente, demande aux membres du Conseil d'administration présents :

- De bien vouloir approuver les comptes qui présentent un résultat de + 112 977€.

Approbation des Comptes 2025	Pour	Contre	Abstention
Résultat du vote	28	0	0

Les comptes 2025 sont **approuvés à l'unanimité** avant leur présentation en Assemblée générale.

La présentation des comptes est consultable dans la note et dans la notice de présentation consultables sous : <https://www.agam.org/wp-login.php>

Projet de délibération 2026-04 : après discussion, Madame Laure-Agnès Caradec, Présidente, demande aux membres du Conseil d'administration présents :

- De bien vouloir proposer à l'Assemblée générale d'affecter ce résultat 2025 en report à nouveau

Affectation du Résultat en Report à Nouveau	Pour	Contre	Abstention
Résultat du vote	28	0	0

Le Conseil d'administration **approuve la proposition à l'unanimité.**

4. Proposition de la cotisation d'adhésion 2026

L'AGAM est financée par ses cotisations statutaires et les subventions perçues. La cotisation annuelle en vigueur est à 15€, incluse dans le montant de la subvention le cas échéant.

Madame **Laure-Agnès Caradec** propose de maintenir la cotisation d'adhésion 2026 à 15€.

Projet de délibération 2026-05 : après discussion, Madame Laure-Agnès Caradec, Présidente, demande aux membres du Conseil d'administration présents :

- De bien vouloir proposer à l'Assemblée générale le maintien du montant de la cotisation 2026 à 15€

Maintien du montant de la cotisation : 15€	Pour	Contre	Abstention
Résultat du vote	28	0	0

5. Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Madame **Laure-Agnès Caradec** remercie l'ensemble des membres pour leur participation et déclare la séance du Conseil d'administration close.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Trésorier.

La Présidente le 18 juin 2026

Audrey GATIAN



